



Remboursement de cotisations mutuelle

Par **JoelleG**, le **24/03/2016** à **01:16**

Bonjour

Ayant divorcée fin 2008, j'avais Envoyé les copies des papiers du divorce ainsi qu'une demande de radiation de ma mutuelle de mon ex-conjoint. La mutuelle ayant fait le changement de nom sur mes documents je n'ai pas pensé qu'elle n'avait pas pris en compte la radiation de mon ex. Je n'ai pas vérifié et ne le pouvais pas puisque je ne reçois pas de relevé annuel détaillé de mes cotisation, seulement "cotisation adulte(s) et" cotisation "enfant(s)" sans aucun nom des bénéficiaires. Les primes augmentant de surcroît...Comment se rendre compte?

C'est seulement en janvier 2016 qu'apparaît le détail des bénéficiaires et je vois que mon ex-conjoint n'a pas été radié! Je paye donc depuis plus de 7ans sa cotisation alors qu'il n'a perçu ni réclamé bien sûr, puisque se croyant radié, aucun remboursement de frais médicaux. La mutuelle me dit qu'ils peuvent rembourser 2ans en arrière. Ceci ne me satisfait pas puisqu'il y a eu trop perçu je demande le remboursement des 7 ans de cotisations pour mon ex-conjoint, qui de surcroît vit à l'étranger et n'a plus de sécurité sociale française depuis 3ans. Qu'elles sont vos conseils? Merci d'avance.